



Conférence régionale pour faire face aux conséquences humanitaires causées par les mines antipersonnel improvisées dans le cadre de la Convention

13-15 février 2024 – Accra, Ghana

Premier jour – Mardi 13 février 2024

Séance d'ouverture spéciale

Ballroom 2 – 09 :00 – 10 :15

L'adoption de cette Convention – un instrument historique de désarmement humanitaire – il y a 25 ans, est le résultat d'un partenariat unique entre la société civile et des gouvernements partageant les mêmes idées, déterminés à faire face aux conséquences humanitaires dévastatrices causées par les mines antipersonnel.

Au moment de l'adoption de la Convention, le nombre annuel de victimes dépassait les 10 000. Grâce à la norme créée par le traité, le nombre de nouvelles victimes est tombé à un niveau historiquement bas tombant à un peu plus de 3 000 en 2013 (Observatoire des mines). Depuis lors, cependant, la nouvelle utilisation de mines antipersonnel – principalement de nature improvisée et par des acteurs armés non étatiques – a entraîné une augmentation du nombre de victimes dans le monde. Il est de la plus haute importance de s'attaquer à ce problème qui ne cesse de s'aggraver, notamment en sensibilisant le public à leur impact.

Des personnalités représentatives de la communauté de la Convention dirigeront la séance d'ouverture de la Conférence. Parmi les panélistes distingués, on compte :

- **L'Honorable Ambrose Dery, ministre de l'Intérieur**
- **L'Honorable Shirley Ayorkor Botchwey, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale**
- **Margaret Arach Orech, Fondatrice et directrice de l'Association ougandaise des survivants des mines terrestres**
- **S.E. Dr Ly Thuch, Ministre d'État, Vice-Président de l'Autorité cambodgienne de lutte antimines et d'assistance aux victimes, et Président en exercice de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**
- **S.E. Irchad Razaaly, Ambassadeur de l'Union européenne au Ghana**

Allocution d'ouverture prononcée par :

- **S.E. Dr Mahamudu Bawumia, Vice-Président de la République du Ghana**

Photo de groupe

Séance A2 – 10 :45 – 11 :00 – Ballroom 2

Vue d'ensemble : pourquoi une conférence régionale sur les mines antipersonnel improvisées ?

Le préambule de la Convention fait état de la détermination des États parties à « faire cesser les souffrances et les pertes causées par les mines antipersonnel qui tuent ou mutilent des centaines de personnes chaque semaine, pour la plupart des civils innocents et sans défense et en particulier des enfants, entravent le développement économique et la reconstruction, entravent le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées sur le territoire, et ont d'autres graves conséquences pendant des années après leur mise en place».

La Convention ne fait pas de distinction entre les mines « fabriquées en usine » et les mines « improvisées ». En outre, les États parties sont convenus de « redoubler d'efforts pour stigmatiser et mettre fin à l'emploi de ces armes, y compris la nouvelle utilisation des mines antipersonnel de nature improvisée, pour lesquelles toutes les dispositions de la Convention s'appliquent », en particulier de :

- S'efforcer pour identifier toutes les zones sous sa juridiction ou son contrôle dans lesquelles des mines antipersonnel sont connues ou soupçonnées d'être placées ;
- Assurer l'exclusion effective des civils jusqu'à ce que toutes les mines antipersonnel qu'il contient aient été détruites ;
- Détruire ou assurer la destruction de toutes les mines antipersonnel dans les zones relevant de sa juridiction ou de son contrôle ; et
- Assurer les droits et les besoins de ceux qui ont été victimes de ces armes.

Au cours de cette session, **Samuel W Yeboah, secrétaire exécutif de la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre du Ghana et Sophie Delfolie, spécialiste de l'Unité d'appui à l'application de la Convention (ISU)** présenteront le programme de la conférence, ainsi que des experts, des militants, et des innovateurs qui œuvrent à l'appui des objectifs de la Convention.

Pause-café en parallèle

Séance A3 – 11 :00 – 13 :00 – Ballroom 2

Point de vue sur les mines antipersonnel improvisées

Bien que des progrès aient été accomplis dans la mise en œuvre des obligations de déminage prévues par la Convention – 30 États parties ayant déclaré l'achèvement de l'Article 5 – l'utilisation de mines antipersonnel de nature improvisée par des acteurs armés non étatiques a exacerbé le problème.

Dans de nombreux cas, l'utilisation de mines antipersonnel de nature improvisée a lieu dans des États parties qui, auparavant, n'avaient pas d'obligation en vertu de l'Article 5 et, dans d'autres cas, dans des États parties qui avaient déclaré avoir rempli leurs obligations à ce titre, et qui sont maintenant touchés par ce type d'armes ; c'est particulièrement le cas en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel.

Compte tenu de l'impact des mines antipersonnel improvisées sur la paix, la sécurité, et le développement, il est opportun, voire essentiel, de s'attaquer à cette menace croissante. Les panélistes mettront l'accent sur la situation, discuteront de l'importance des principes humanitaires pour faire face à la menace, y compris par l'intermédiaire et avec des acteurs armés non étatiques, et ouvriront la parole pour une séance de questions-réponses. Les panélistes comprennent,

- **Theò Bajon, chercheur associé au Programme sur les armes et munitions conventionnelles, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, UNIDIR, sur l'impact mondial des mines antipersonnel improvisées ;**
- **Katrin Atkins, spécialiste de recherche, Landmine Monitor ;**
- **Pélagie Manzan Dékou, Conseillère juridique Supra-Services consultatifs en DIH, Comité international de la Croix-Rouge sur le respect des principes humanitaires ;**
- **Juan Carlos Ruan, Directeur, Unité d'appui à l'application de la Convention sur les obligations acquises en vertu de la Convention ;**

Pause déjeuner

Session A4 – Ballroom 2 – 14 :30 – 16 :30

Quoi ? Où ? Par qui ? L'utilisation et l'impact des mines antipersonnel improvisées

Ce sera l'occasion de mieux comprendre l'impact des mines antipersonnel improvisées dans la région et les efforts déployés pour faire face à l'impact humanitaire causé par ces armes du point de vue des États parties eux-mêmes. Les États participants sont invités à offrir une présentation sur la situation vécue sur leur territoire.

Cette séance sera livrée par le **Président du Comité de l'application de l'Article 5 de la Convention, Alvaro Alejandro Gomez Ocampo, ministre plénipotentiaire de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'ONU à Genève**, et sera suivie d'une discussion.

Session A5 – Ballroom 2 – 16 :30 – 17 :00

Boucler la boucle

Afin d'élargir la conversation et d'inclure la riche expérience du public, les délégués seront invités à fournir des réflexions finales et des commentaires aux organisateurs en vue non seulement d'évaluer la journée, mais aussi de fournir des pistes de réflexion avant de poursuivre. La séance sera dirigée par le Président de la Convention, S.E. Ministre principal du Cambodge, Ly Thuch, Vice-président de l'Autorité cambodgienne de lutte contre les mines et d'assistance aux victimes.

Deuxième jour – Mercredi 14 février 2024

Séance B1 – 09 :00 – 09 :15 – Ballroom 2

Bien démarrer la journée

Une (deuxième) journée d'opportunités s'ouvrira avec l'aide d'un conférencier inspirant.

Séance B2 – 09 :15 – 11 :00 – Ballroom 2

Rôles d'action des Centres de lutte antimines et des Commissions nationales

Il est primordial de développer et/ou de maintenir les capacités nationales pour faire face à l'impact humanitaire des mines antipersonnel improvisées dans le cadre de la Convention. Les commissions des armes légères et de petit calibre et les centres de lutte antimines de la région ont l'occasion de jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation du public et l'élaboration de politiques appropriées pour faire face à la menace toujours croissante des mines improvisées.

Cette session vise à donner un aperçu des leçons apprises et des meilleures pratiques (par exemple, la gestion de l'information, l'éducation aux risques liés aux explosifs et munitions, le signalement, l'aide aux victimes) sur l'importance de la collaboration entre l'État et la société civile. Il est à espérer qu'en documentant des exemples de bonnes pratiques, les autorités nationales de lutte antimines, les Commissions, les Agences des Nations Unies et les gouvernements partenaires bénéficieront d'une meilleure compréhension des types d'interventions les plus appropriés et ayant le plus grand impact.

Les conférenciers experts comprendront des représentants de :

- **Mohamed Laghdaf Mohamedou Baham, Coordonnateur du Programme national de déminage humanitaire de Mauritanie pour le développement, sur le rôle et les défis dans un contexte national ;**
- **Harald Schmittgall, Conseiller, Efficacité opérationnelle et liaison avec le secteur de la sécurité, Centre de déminage humanitaire de Genève sur le rôle et les capacités de ces structures ; et,**
- **Josephin Dresner, directeur des politiques et des partenariats stratégiques du Groupe consultatif sur les mines, et,**
- **Robert Iga Afedra, Directeur pays de Norwegian People's Aid en Angola, sur les opérateurs de déminage humanitaire qui tirent les leçons apprises en collaboration.**

Pause-café en parallèle

Deuxième jour – Mercredi 14 février 2024

Séance B3 – 11h00 – 12h30 – Ballroom 2

Données. Transparence. Rapports.

L'établissement de rapports dans le cadre de la Convention, la collecte de données, et la gestion de l'information sont étroitement liés. Pourtant, un nombre important d'États n'ont ni recueilli ni fourni d'informations, et n'ont pas non plus mis en place un système central qui leur permettrait de rendre compte de leur défi national d'une manière conforme au Guide d'établissement de rapports de la Convention.

Cette session s'efforcera de faire la lumière sur les informations demandées aux États parties, les expériences en matière de collecte d'informations, le rôle des agents de liaison communautaires, et les enseignements tirés des États qui ont été contaminés par des mines antipersonnel improvisées.

La session sera modérée par Juan Carlos Ruan, directeur de l'ISU. Les panélistes comprendront :

- **Khalifa Muhammad Lawan, responsable des affaires juridiques - Commission de développement du Nord-Est, Nigéria ; et,**
- **Mariany Monroy, Coordonnatrice du Groupe d'action globale contre les mines, Bureau du Haut-Commissaire pour la paix, Colombie, sur les pays confrontés à une contamination, notamment par des mines improvisées, sur les défis rencontrés et les leçons apprises en matière de déminage et de reporting ;**
- **Ralf Dillmann Trau, directeur de la gestion de la qualité, Campagne colombienne pour l'interdiction des mines terrestres, sur le point de vue de la société civile sur les efforts conjoints visant à collecter des informations sur la contamination ;**
- **Sophie Delfolie, spécialiste de l'Unité d'appui à l'application des outils de support et de reporting disponibles ;**
- **Edwin Faigmane, Service de lutte contre les mines des Nations Unies au Nigeria, sur son expérience en matière de collecte d'informations.**

Pause déjeuner

Séance B4 – 14 :00 – 15 :30 – Ballroom 2

Réduire les risques

L'éducation aux risques liés aux mines a le potentiel de prévenir de nouveaux accidents et de sauver des vies. Dans les zones où l'accès est compromis, il est souvent la seule intervention possible pour sauver des vies. Cependant, pour que les interventions soient couronnées de succès, il est de la plus haute importance d'inclure le point de vue et l'expérience des communautés affectées elles-mêmes dans les stratégies et les programmes. Ceux-ci doivent également tenir compte des questions liées au genre, l'âge, et le handicap.

Parce qu'il n'existe pas de modèle unique, les États et les organisations sont encouragés à partager leurs propres réussites et les défis qu'ils rencontrent pour réduire les risques. De plus, des témoignages de première main « sur le terrain » seront présentés par les praticiens eux-mêmes. La session sera animée par **Fadila Saidi épse Berkane, Responsable des études et du rapport au ministère des Moudjahidines et ayants droit d'Algérie**. Les panélistes comprennent,

- **Young Joo Lee, spécialiste de la protection de l'enfance, UNICEF Ghana, UNICEF sur la nature critique de l'éducation aux risques liés aux mines et des approches novatrices ;**
- **Dunas Ezekeil, Youths Awaken Foundation, une organisation locale de base du Nigéria ; et,**
- **Elmehdi Ag Wakina, Directeur des Programmes, Association Malienne pour la Survie au Sahel, sur l'impact positif des organisations nationales/locales ;**
- **François Fall, Conseiller en action humanitaire contre les mines pour l'Afrique de l'Ouest, Mines Advisory Group, avec l'opérateur de déminage humanitaire sur son expérience en matière d'éducation aux risques liés aux mines.**

Pause-café en parallèle

Séance B5 – 15h30 – 16h30 – Ballroom 2

Aider qui, comment et pourquoi ?

L'assistance aux victimes consiste à favoriser la participation pleine et effective des survivants à la société, sur un pied d'égalité avec les autres. Les structures de lutte antimines ne peuvent pas remplir cette mission à elles seules, car les programmes de déminage humanitaire sont destinés à prendre fin. Cependant, ces structures ont un rôle important à jouer pour garantir que les besoins des personnes touchées par les mines sont satisfaits et que leurs droits sont garantis.

Cette session mettra en lumière les efforts et les défis liés à l'assistance aux victimes des mines et à la mise en œuvre de ce qui est l'un des piliers fondamentaux de la Convention. Les panélistes sont les suivants :

- Elhadji Seydou Nouro Gaye, Spécialiste de la libération des terres, Humanité et Inclusion sur IMAS 13.10 et ses implications pour les structures de lutte contre les mines ;
- Mariany Monroy, Coordinatrice, Groupe d'action globale contre les mines, Bureau du Haut-Commissaire pour la paix, Colombie, sur l'expérience d'un État partie en matière de fourniture d'assistance aux victimes dans des environnements de sécurité ;
- Mahamad Haroon Mohamoud, représentant des survivants des mines et conseiller pour les droits de l'enfant et le handicap, Agence nationale pour le handicap de Somalie ; et,
- Margaret Arach Orech, représentante des survivants des mines d'Ouganda et experte en droits des personnes handicapées de la Campagne internationale pour interdire les mines terrestres, sur l'approche de l'assistance aux victimes dans une perspective basée sur les droits ;
- Firoz Ali Alizada, Officier à l'unité d'appui à l'application et Expert en assistance aux victimes, sur la compréhension de l'État en matière d'assistance aux victimes.

Séance B6 – 16h30 – 17h00 – Ballroom 2

Parlons-en !

Les délégués sont invités à profiter de cette occasion pour réseauter, y compris par le biais de conversations bilatérales.

Soirée – Deuxième jour

Une soirée d'hospitalité ghanéenne sur la route de la cinquième Conférence d'examen

Hôtes : Délégation de l'Union européenne et de la République du Ghana

Une occasion détendue de poursuivre les conversations et de réseauter.

Par la piscine du Movenpick : 18 :30 – 21 :00

Des accréditations seront requises pour y assister. Plus de détails suivront.



Session C1 09 :00 – 11 :00 – Ballroom 2

Votre plan. Votre voix.

Le Plan d'action d'Oslo 2020-2024 de la Convention est un instrument/feuille de route ambitieux avec des « actions » et des indicateurs conçus par et pour les États parties en collaboration avec des praticiens et des organisations. Le Plan guide les États parties dans divers domaines de la Convention.

Alors que le Plan touche à sa fin, il est temps de se demander ce qui a fonctionné et ce qui pourrait être amélioré pour un nouveau Plan d'action couvrant la période 2025-2029 (qui sera adopté lors de la Cinquième Conférence d'examen au Cambodge en novembre). L'adoption d'un Plan efficace et résistant à l'épreuve du temps est une partie importante du travail dirigé par le Président de la Convention. La Conférence régionale d'Accra offre donc une grande opportunité aux pays africains de fournir des contributions qui pourraient alimenter le nouveau Plan pour et par les États parties. Cette session sera présidée par le Cambodge en sa qualité de Président de la Convention.

Les questions suivantes seront au cœur des discussions de groupe au cours de la session dirigée par le Président de la Convention Cambodge, représenté par S.E. Ly Panharith, secrétaire général de l'Autorité cambodgienne de lutte contre les mines et d'assistance aux victimes,

1. **Quels aspects de l'Action 21 du Plan d'action d'Oslo ont bien fonctionné ou, au contraire, pourraient être améliorés ?**
2. **Quels types de difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre des Actions 18 à 25 ?**
3. **Compte tenu de ce qui précède, qu'est-ce qui devrait être reconsidéré pour un prochain Plan d'action ?**

Tous les participants sont invités à participer librement à l'une des sessions régionales suivantes. Les présidents des groupes de discussion seront invités à faire rapport en séance plénière.

Groupe A	Groupe B	Groupe C
Bénin, Congo, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Sénégal, Togo	Algérie, Burkina Faso, Tchad, RD Congo, Mali, Mauritanie, Niger	Ghana, Libéria, Nigeria, Somalie, Sierra Leone

Pause-café en parallèle

Séance C2 – 11h00 – 12h30 – Ballroom 2

Votre législation nationale est-elle conforme aux normes ?

L'article 9 de la Convention stipule clairement que « chaque État partie prend toutes les mesures législatives, réglementaires et autres, qui sont appropriées, y compris l'imposition de sanctions pénales, pour prévenir et réprimer toute activité interdite à un État partie en vertu de la présente Convention, qui serait menée par des personnes, ou sur un territoire, sous sa juridiction ou son contrôle ». Cependant, 46 États parties n'ont pas indiqué si une telle législation était en place ou si la législation existante était suffisante.

Alors que la menace des mines improvisées augmente dans la région, la mise en place d'une telle législation ne peut que servir au mieux les intérêts de l'État.

Lors de cette session, les États parties de la région sont encouragés à fournir un aperçu de leurs propres lois nationales. **Sophie Delfolie, spécialiste de l'Unité d'appui à l'application**, et les panélistes parleront du processus, notamment du soutien disponible pour les États parties,

- **Général Brahim Djibrine Brahim, Coordonnateur du Haut Commissariat National au Déminage du Tchad ; et**
- **Le Burkina Faso, en tant que représentants des États parties, présentera sa propre législation nationale ;**
- **Pélagie Manzan Dékou, Conseillère juridique Supra-Services consultatifs en DIH, Comité international de la Croix-Rouge sur l'importance de la législation nationale ;**

Pause déjeuner

Séance C3 – 14 :00 – 16 :00 – Ballroom 2

Coopération et assistance : Sud-Sud, triangulaire, initiatives privées-publiques, organisation-étatique

L'Action 47 du Plan d'action d'Oslo appelle les États à « étudier régulièrement les possibilités de coopération, notamment de coopération internationale, régionale et bilatérale, entre États parties touchés ou de coopération Sud-Sud, en vue d'échanger à titre volontaire sur les enseignements acquis de l'expérience et les meilleures pratiques ».

Cette session, **modérée par Juan Carlos Ruan, directeur de l'Unité d'appui à l'application**, prévoit que les États et les organisations offriront leur point de vue sur la coopération et l'assistance. La session devrait inclure divers panélistes, notamment, mais sans s'y limiter,

- S.E. Hisanobu Mochizuki, ambassadeur du Japon au Ghana, au Libéria et en Sierra Leone, représentant le Japon en tant que président désigné de la Convention pour 2025 avec le point de vue d'un donateur
- S.E. Ly Panharith, secrétaire général de l'Autorité cambodgienne de lutte contre les mines et d'assistance aux victimes sur le financement innovant : partenariats public-privé
- Colonel Koffi Marc Kouiado, Chargé de programme, Division des armes légères, Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ;
- Le lieutenant-colonel Djimon Sahgui, directeur du Centre béninois de formation avancée en actions post-conflit, de déminage et de décontamination sur les activités et le soutien à la disposition des États ;
- Harro Wittermans, coordonnateur régional de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice pour l'Afrique orientale et centrale, pour le programme CBRN (atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires) et la gouvernance de la sécurité, sur un programme régional soutenu par l'Union européenne ;
- Jérémy Repond, Conseiller, Relations extérieures et gouvernance, Programmes de coopération, Centre international de déminage humanitaire de Genève ;

Pause-café en parallèle

Séance C4 – 16 :00 – 16 :15

Donnez-nous votre avis !

Une courte séance de rétroaction pour comprendre ce qui a fonctionné, ce qui doit être amélioré pour toute conférence à venir et des réflexions finales.

Séance de clôture

Séance C5 – 16 :15 – 17 :00 – Ballroom 2

Prochain point de rencontre : Sommet de Siem Reap-Angkor sur un monde sans mines antipersonnel

La Conférence, qui aura servi de plate-forme régionale pour échanger des informations sur l'impact humanitaire et sur le développement des mines antipersonnel improvisées et sur les meilleures pratiques pour faire face à leur impact, devrait s'achever avec des représentants qui enverront également à la communauté de la Convention un message en vue de la cinquième Conférence d'examen.

- Ibou Dembo, Représentant de l'Initiative pour des Actions Solidaires de Développement/Association Sénégalaise des Victimes des Mines en représentation des communautés touchées par les mines et des survivants
- S.E. Ly Panharith, secrétaire général de l'Autorité cambodgienne de lutte contre les mines et d'assistance aux victimes, représentant le Cambodge en tant que président du Sommet Siem Reap-Angkor pour un monde sans mines
- Délégation de l'Union européenne au Ghana
- Honorable Ambrose Dery, Ministre de l'Intérieur de la République du Ghana